



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

télévision

Question écrite n° 5721

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur le fait qu'un projet de loi concernant l'audiovisuel serait en préparation. Il souhaiterait savoir si ce projet de loi prendra en compte les problèmes de la télédistribution par câble et ceux de la réception directe par antenne ou par parabole. Dans cette hypothèse, il souhaiterait qu'elle lui indique si elle ne pense pas qu'il serait judicieux qu'au préalable, une concertation soit organisée avec les professionnels de ce secteur et notamment avec les syndicats regroupant les entreprises spécialisées dans l'installation de réseaux câblés et dans l'installation d'antennes ou de paraboles.

Données clés

Auteur : [M. Jean Louis Masson](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5721

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3779

Question retirée le : 22 décembre 1997 (Fin de mandat)